

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité
COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 21 janvier 2026

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le quinze janvier deux mille vingt-cinq s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

CONVENTION DE
FINANCEMENT ET
DE PARTENARIAT
ENTRE LA VILLE
DES LILAS ET
L'ASSOCIATION *EL
YUNQUE BARACOA*
RELATIVE À LA
MISE EN ŒUVRE DU
PROJET LAURÉAT
DU BUDGET
PARTICIPATIF
« UNE JOURNÉE
CUBAINE AUX
LILAS »

PRÉSENTS :

Charles ALONSO, Nancy AGUILERA TORRES, Arnold BAC, Lionel BENHAROUS, Simon BERNSTEIN, Hélène BERTHOUMIEUX, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Martin DOUXAMI, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Gaëlle GIFFARD, Daniel GUIRAUD, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Richard LE PONTOIS, Moussou NIANG, Christophe PAQUIS, Delphine PUPIER, Lisa YAHIAOUI,

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Sonia ANGEL par Richard LE PONTOIS, Johanna BERREBI par Lionel BENHAROUS, Alice CANABATE par Martin DOUXAMI, Lucie FERRANDON par Gaëlle GIFFARD, Guillaume LAFEUILLE par Patrick CARROUER, Lionel PRIMAULT par Sander CISINSKI,

ABSENTS :

Bénédicte BARBET, Brigitte BERCERON, Nathalie BETEMPS, Malika DJERBOUA, Frédérique SARRE, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG,

SECRÉTAIRE : Liliane GAUDUBOIS

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2026

OBJET : CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES LILAS ET L'ASSOCIATION *EL YUNQUE BARACOA* RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET LAURÉAT DU BUDGET PARTICIPATIF « UNE JOURNÉE CUBAINE AUX LILAS »

LE CONSEIL,

Sur proposition du Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le règlement relatif à la 4^{ème} édition du budget participatif de la Ville des Lilas ;

CONSIDÉRANT CE QUI SUIT :

En septembre 2024, la Ville des Lilas a lancé la 4^{ème} édition de son budget participatif. Parmi les projets déposés et soumis au vote, le projet « Une journée cubaine aux Lilas » a été lauréat.

Ce projet consiste à organiser, un dimanche consacré à la culture cubaine incluant un déjeuner, des ateliers de danse et un bal en fin de journée. Pour mettre en place cette journée, la réservation de prestataires extérieurs est nécessaire ainsi que l'achat de fournitures.

Ce projet répond à la volonté de proposer un moment de partage entre les habitants et habitantes des Lilas et de promouvoir la culture cubaine. Cet événement sera l'occasion de partager un moment convivial, ludique et formateur, accompagné de professeurs professionnels.

L'association *El Yunque Baracoa* souhaite mener à bien cette journée. À ce titre, il est nécessaire de définir les conditions d'attribution de la participation financière de la Ville afin que l'association puisse mettre en œuvre ce projet.

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

ARTICLE 1 : Approuve la convention de financement et de partenariat entre le Ville des Lilas et l'association *El Yunque Baracoa*

ARTICLE 2 : Dit que la commune des Lilas versera une subvention dont le montant ne pourra dépasser 3 000 euros

ARTICLE 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

ARTICLE 4 : Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents y afférent.

Délibération votée par 28 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstention.

Le Maire des Lilas

Lionel BENHAROUS



La secrétaire de Séance

Liliane GAUDUBOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20260202-D04-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

Réception par le préfet : 02/02/2026
Publication : 03/02/2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.